

Le 13 mars 2006

PAR COURRIEL ET MESSAGER

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à la modification de certaines conditions de services d'Hydro-Québec
liées à l'alimentation en électricité et des frais afférents
Dossier Régie : R-3535-2004
Fédération québécoise des Municipalités
Notre dossier : FQM.Q.47705**

Madame la Secrétaire,

Vous trouverez ci-joint la demande de remboursement des frais de la FQM ainsi que les pièces justificatives.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame la secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Lapointe Rosenstein, S.E.N.C.R.L.



Alexandre Sirois-Trahan
Téléphone : (514) 925-6375
Télécopieur : (514) 925-5075
alexandre.siroistrahan@lapointeroseinstein.com
AST/nc
p.j.

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
Les Intervenants

1. EXPOSÉ DE L'APPORT DE LA FQM

C'est forte de l'existence d'une imposante représentation d'élus locaux et régionaux, soit les quelque 1000 municipalités et MRC, réparties sur l'ensemble du territoire du Québec, que la FQM s'est fait reconnaître le statut d'intervenant au dossier réglementaire afin de faire valoir un point de vue bien distinctif et concret, et défendre leurs intérêts tout au long du processus d'audiences publiques devant la Régie de l'énergie, au dossier R-3535-2004.

Par son intervention, la FQM a fait entendre la voix des 7000 élus et des 1.6 millions de citoyens des régions qu'elle représente. Plus particulièrement, la FQM a été le seul intervenant en mesure de tracer un portrait global, d'une part, de la situation des régions du Québec tant au niveau de la densité de population, de la présence des réseaux d'adduction d'eau, de leur situation géographique que d'autre part, de leur disparité et de leur situation économique, le tout, avec une expertise technique et des statistiques à l'appui.

Notamment, la FQM a été le seul intervenant à souligner et expliquer les compétences des autorités municipales et régionales dans la gestion du territoire et de son aménagement ainsi que des contraintes agricoles auxquelles elles sont confrontées, autant d'éléments qui interviennent dans leur développement économique, influencent l'occupation qu'elles font de leur territoire et qui expliquent les défis et la réalité auxquels les citoyens, consommateurs d'électricité et clients d'Hydro-Québec sont confrontés lorsqu'ils font une demande, notamment, de prolongement de réseau. Par ses questions au distributeur, la FQM a permis une mise en perspective de l'impact financier réel des prolongements de réseau sur l'ensemble des consommateurs, soit 1\$ par facture de 1000\$.

La FQM a été l'intervenant à l'origine de l'analyse de la nécessité d'examen et de prise en compte des façons de faire de HQD en matière de mise en commun de ses poteaux avec les entreprises de télécommunications.

Conséquemment, la FQM, présente aux réunions techniques et auditions, est à l'origine du questionnement du principe d'équité et du critère du réseau d'adduction d'eau et d'égout, mis de l'avant par HQD. Son intervention a permis de mettre en lumière les limites d'application d'un tel critère et du principe d'utilisateur-payeur. Notamment, la FQM a exposé le besoin d'une meilleure appréciation des besoins et contraintes des régions au moyen d'une analyse plus approfondie des exemples d'équité appliqués dans d'autres secteurs d'activités économiques (télécommunication et transport par autobus), par rapport aux simples styles d'équité selon Hydro-Québec, prônés par le Distributeur ou valorisés par le Transporteur en matière de transport d'électricité.

La FQM a aussi soulevé la problématique sociale et économique des prolongements privés encouragés par les textes tarifaires actuels et que la réglementation proposée, même au regard des textes légaux pourtant clairs, ne semble pas solutionner.

Il faut aussi rappeler que la FQM a été le seul intervenant à analyser et exposer son commentaire sur les arrêts Allendale et Glykis, de même que sur la situation des régions au nord du Québec, alors que le souhait de la Régie de l'énergie était d'entendre tous les intéressés sur ces sujets. Mais aussi, la FQM a été le seul intervenant à rappeler et commenter l'obligation légale de servir du monopole et à questionner la logique hermétique de rentabilité économique du fournisseur de service public, limitée à un taux de rendement monétaire plutôt qu'à la satisfaction des besoins énergétiques de la population du territoire monopolistique dans une perspective d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

Finalement, la FQM désire rappeler l'importance et l'implication de la demande pour le monde municipal et plus particulièrement pour les régions du Québec. C'est pourquoi la FQM s'est fait un devoir de mettre à la disposition de la Régie toute son expérience et son expertise afin de s'assurer du sérieux et de la pertinence de son intervention et de la preuve présentée. C'est consciente de son expertise unique que la FQM a éclairé la Régie sur plusieurs questions à débattre et est intervenue de façon active, ciblée et structurée tout en respectant les limites proposées afin de mettre de l'avant et défendre les intérêts de tous les Québécois et plus particulièrement ceux des Québécois des régions. C'est avec l'assurance que la Régie de l'énergie a ceux-ci en tête que la FQM la remercie de l'opportunité qu'elle lui a donné de participer activement à leur avancement.

BUDGET

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

Régie
de l'énergie

Québec 

Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	
Nom de l'intervenant :	Fédération québécoise des municipalités		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)			
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :	Mme Boivin		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Me Michel Ménard	21 ans	externe	Bureau 1400, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec H3B 5E9
Me Alexandre Sirois-Trahan	1 an	externe	Bureau 1400, 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec H3B 5E9
Nom des analystes	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
M. Jean-Pierre Lessard	6 ans	interne	Bureau 560, 2594, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec G1V 4T2
Nom des témoins experts	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
N/A	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
N/A	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
N/A	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Budget de participation

Ne pas tenir compte de cette page s'il s'agit d'une demande de paiement de frais.

Veuillez produire votre estimation détaillée des coûts et moyens requis dans un document séparé en incluant notamment, les éléments suivants :

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	-
Nom de l'intervenant :	Fédération québécoise des municipalités		

BUDGET DE PARTICIPATION**1. Sujets ou enjeux faisant l'objet de cette estimation****2. Exposé des objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt de l'intervenant****3. Moyens et services requis**

3.1 Services de témoin expert, d'expert-conseil et d'analyste

a) Mandat de chaque personne affectée au dossier

b) Description de l'expertise particulière de chaque personne sur les sujets abordés

c) Curriculum vitae, avec le détail des expériences pertinentes aux sujets abordés

3.2 Autres moyens requis

BUDGET

Sélectionnez BUDGET OU DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 4, 5, 6 et 7.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :	-
Nom de l'intervenant :	Fédération québécoise des municipalités		
HONORAIRES			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires
	Préparation (heures) :	Audience (demi-journées) :	(incl. TPS/TVQ admissibles)
Avocats	96,0	55	27 709,32 \$
	case 1 (réf. case 26)	case 6 (réf. case 27)	case 13 (réf. case 30)
Analystes	176,0	35	26 697,30 \$
	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoins experts	0,0	0	- \$
	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Experts conseils	0,0	n/a	- \$
	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateurs	0,0	0	- \$
	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	272,0	90	54 406,62 \$
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)			1 632,20 \$
			case 19 (3% de la case 18)
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)			1 177,96 \$
			case 20 (réf. case 54)
Dépenses de traduction			- \$
			case 21 (réf. case 55)
TOTAL DES DÉPENSES			2 810,16 \$
			case 22 (somme des cases 19 à 21)
ENVELOPPE GLOBALE			- \$
			case 23 (réf. case 56)
TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT			57 216,78 \$
			case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)
FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS			- \$
			case 25

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3535-2004		Période couverte :			
Nom de l'intervenant :		Fédération québécoise des municipalités					
HONORAIRES							
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹		Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Avocats	heures ou demi-journées						
Me Michel Ménard	Préparation (h):	48,0	220,00 \$	14 960,00 \$	2 247,64 \$	17 207,64 \$	
	Audience (dj):	20	220,00 \$				
Me Alexandre Sirois-Trahan	Préparation (h):	48,0	110,00 \$	9 130,00 \$	1 371,68 \$	10 501,68 \$	
	Audience (dj):	35	110,00 \$				
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	Audience (dj):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total :	Préparation :	Audience :		24 090,00 \$	3 619,32 \$	27 709,32 \$	
	96,0	55					
	case 26	case 27		case 28	case 29	case 30	
Analystes	heures ou demi-journées						
M. Jean-Pierre Lessard	Préparation (h):	176,0	110,00 \$	23 210,00 \$	3 487,30 \$	26 697,30 \$	
	Audience (dj):	35	110,00 \$				
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	Audience (dj):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	Audience (dj):			0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total :	Préparation :	Audience :		23 210,00 \$	3 487,30 \$	26 697,30 \$	
	176,0	35					
	case 31	case 32		case 33	case 34	case 35	

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires (suite)

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-3535-2004		Période couverte :			
Nom de l'intervenant :		Fédération québécoise des municipalités					
HONORAIRES (suite)							
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹		Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
Témoins experts	heures ou demi-journées						
N/A	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (dj):	0	- \$				
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (dj):	0	- \$				
Total :	Préparation :	Audience :		0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	0,0	0		case 38	case 39		case 40
	case 36	case 37					
Experts-conseil	heures						
N/A	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Préparation (h):	0,0	- \$				
Total :	Préparation :	Audience :		0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	0,0	n/a		case 43	case 44		case 45
	case 41	case 42					
Coordonnateurs	heures ou demi-journées						
N/A	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (dj):	0	- \$				
	Préparation (h):	0,0	- \$	0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	Audience (dj):	0	- \$				
Total :	Préparation :	Audience :		0,00 \$	0,00 \$		0,00 \$
	0,0	0		case 48	case 49		case 50
	case 46	case 47					
TOTAL DES HONORAIRES				47 300,00 \$	7 106,62 \$		54 406,62 \$
				case 51	case 52		case 53

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3535-2004	Période couverte :			
Nom de l'intervenant :	Fédération québécoise des municipalités				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT ¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,31 \$/km	0	- \$	- \$	- \$
Autobus	classe économique		42,00 \$	6,31 \$	48,31 \$
Train			126,90 \$	19,06 \$	145,96 \$
Avion			- \$	- \$	- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)	120,43 \$	7	843,01 \$	126,66 \$	969,67 \$
Région de Québec (maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau (maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec (maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé (maximum de 35,00 \$ par jour)	- \$	0	- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			1 011,91 \$	152,03 \$	1 163,94 \$
case 54					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
case 55					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : _____

Nom de l'intervenant : _____

Je, soussigné, MICHEL MENARD, AIGBAT, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à MONTREAL,
le 10 ^e jour de MARS 2006

Martine Sebire # 93,880
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,



(signature de l'affiant)

Je, soussigné, SUZANNE BOUIN, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de FQM, membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à Ste-Foy,
le 9 ^e jour de MARS 2006


Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,


(signature de l'affiant)

Forfait BizPak - économies

Voici les différents forfaits BizPak offerts et les économies qu'ils vous feront réaliser.

Montréal-Toronto

BizPak choisi	Prix du BizPak	Économies par rapport au tarif régulier
6 allers simples, classe <i>Confort</i>	496 \$	212 \$
10 allers simples, classe <i>Confort</i>	767 \$	413 \$
6 allers simples, classe <i>VIA 1</i>	1 083 \$	57 \$

Taxes non incluses

Montréal-Québec

BizPak choisi	Prix du BizPak	Économies par rapport au tarif régulier
6 allers simples, classe <i>Confort</i>	273 \$	117 \$
10 allers simples, classe <i>Confort</i>	423 \$	227 \$
6 allers simples, classe <i>VIA 1</i>	690 \$	36 \$

Taxes non incluses

Montréal-Ottawa

BizPak choisi	Prix du BizPak	Économies par rapport au tarif régulier
6 allers simples, classe <i>Confort</i>	202 \$	86 \$
10 allers simples, classe <i>Confort</i>	312 \$	168 \$
6 allers simples, classe <i>VIA 1</i>	576 \$	30 \$

Taxes non incluses

Toronto-Ottawa

BizPak choisi	Prix du BizPak	Économies par rapport au tarif régulier
6 allers simples, classe <i>Confort</i>	458 \$	196 \$
10 allers simples, classe <i>Confort</i>	709 \$	381 \$
6 allers simples, classe <i>VIA 1</i>	986 \$	52 \$

Taxes non incluses

Toronto-Windsor

BizPak choisi	Prix du BizPak	Économies par rapport au tarif régulier



DELTA

CENTRE-VILLE

SUR UNIVERSITY, MONTRÉAL

777 University, Montréal (Québec) H3C 3Z7
Tél.: (514) 879-1370 • Fax: (514) 879-1831

CHAMBRE/ROOM 2803
CAISSIER(E)/CASHIER
PAGE 48
CLIENT(S)/CUSTOMER(S) GP9
549486
02/05/06
ARRIVÉE/ARRIVAL 02/09/06
DÉPART/DEPARTURE

Jean Pierre Lessard

Laurier Boul
Bureau 560
Sainte-Foy, PQ
G1V 4T2, CA

Delta Centreville Hotel, Montreal, 02/09/06 07:57 [1]

0.00

DATE	DESCRIPTION	FRAIS CHARGES	CRÉDITS CREDITS
02/05	Chambre / Room		109.50
02/05	TPS CHAMBRE/ROOM GST 7%		7.67
02/05	TVQ CHAMBRE/ROOM QST 7.5		8.79
02/05	TAXE HEB./OCC.TAX		3.28
02/05	TPS TAXE HEB./GST OCC.TX		0.23
02/05	TVQ TAXE HEB./PST OCC.TX		0.26
02/05	Ant. Bar-DNR #2803 : CHECK #1476		26.63
02/06	Chambre / Room		109.50
02/06	TPS CHAMBRE/ROOM GST 7%		7.67
02/06	TVQ CHAMBRE/ROOM QST 7.5		8.79
02/06	TAXE HEB./OCC.TAX		3.28
02/06	TPS TAXE HEB./GST OCC.TX		0.23
02/06	TVQ TAXE HEB./PST OCC.TX		0.26
02/06	INTERURBAIN/LONG DIST.		5.81
02/06	INTERURBAIN/LONG DIST.		5.81
02/06	INTERURBAIN/LONG DIST.		20.35
02/06	INTERURBAIN/LONG DIST.		15.50
02/06	INTERURBAIN/LONG DIST.		11.51
02/06	INTERURBAIN/LONG DIST.		19.54
02/06	INTERURBAIN/LONG DIST.		5.78
02/07	Chambre / Room		109.50
02/07	TPS CHAMBRE/ROOM GST 7%		7.67
02/07	TVQ CHAMBRE/ROOM QST 7.5		8.79
02/07	TAXE HEB./OCC.TAX		3.28
02/07	TPS TAXE HEB./GST OCC.TX		0.23
02/07	TVQ TAXE HEB./PST OCC.TX		0.26
02/07	Room Svc-DNR #2803 : CHECK #1437		9.00
02/07	Ant. Bar-DNR #2803 : CHECK #1986		14.00
02/07	INTERURBAIN/LONG DIST.		10.66
02/07	INTERURBAIN/LONG DIST.		7.42
02/08	Chambre / Room		109.50

Je m'engage personnellement à acquitter les frais encourus soit en partie, soit en entier, à défaut de paiement complet par la compagnie, l'association ou son représentant désigné. Delta Hôtels convient de transmettre cette note au fournisseur de la carte de crédit pour paiement. Les achats en biens et services effectués avec cette carte de crédit ne peuvent être revendus pour un remboursement en espèces. J'ai accepté la livraison du journal The Globe and Mail. Si j'avais refusé, j'aurais pu obtenir un crédit à mon compte de 0,50 \$ par jour (du lundi au vendredi) et de 1,25 \$ le samedi. (Dans les hôtels participants.)

I agree that my liability for this bill is not waived and agree to be held personally liable in the event that the indicated person, company or association fails to pay for any part or the full amount of these charges. Delta agrees to transmit to credit card issuer for payment. Merchandise/or services purchased on this credit card shall not be resold for a cash refund. I have accepted delivery of The Globe and Mail. Had I refused, I would have been eligible for a \$.50 (Mon.-Fri.) and \$1.25 (Sat.) credit to my account. (At participating hotels.)

X

Guest's Signature / Signature du client



DELTA
CENTRE-VILLE

777 University, Montréal (Québec) H3C 3Z7
Tél.: (514) 879-1370 • Fax: (514) 879-1831

CHAMBRE/ROOM 2803
CAISSIER(E)/CASHIER
PAGE 48
CLIENT(S)/CUSTOMER(S) GP9
549486
02/05/06
ARRIVÉE/ARRIVAL 02/09/06
DÉPART/DEPARTURE

Jean Pierre Lessard

Laurier Boul
Bureau 560
Sainte-Foy, PQ
G1V 4T2, CA

Delta Centreville Hotel, Montreal, 02/09/06 07:57 [1]

0.00

DATE	DESCRIPTION	FRAIS CHARGES	CRÉDITS CREDITS
02/08	TPS CHAMBRE/ROOM GST 7%		7.67
02/08	TVQ CHAMBRE/ROOM QST 7.5		8.79
02/08	TAXE HEB./OCC.TAX		3.28
02/08	TPS TAXE HEB./GST OCC.TX		0.23
02/08	TVQ TAXE HEB./PST OCC.TX		0.26
02/08	Ant. Bar-DNR #2803 : CHECK #1292		5.00
02/08	INTERURBAIN/LONG DIST.		7.42
02/08	INTERURBAIN/LONG DIST.		5.81
02/08	INTERURBAIN/LONG DIST.		5.81
02/08	INTERURBAIN/LONG DIST.		22.79
02/08	INTERURBAIN/LONG DIST.		5.81
02/08	INTERURBAIN/LONG DIST.		16.32
02/09	VISA XXXXXXXXXXXX6014 10/06		-739.89
		Solde/Balance	0.00 CAD
	TPS Chambre (7%) 31.60		
	TVQ Chambre (7.5%) 36.20		
	TVQ Rest. (7.5%) 3.37		
	TPS Rest. (7%) 2.94		
	TPS/TVQ Autres 21.72		
	TPS/GST # 139445290		
	TVQ/QST # 1020676317		

Je m'engage personnellement à acquitter les frais encourus soit en partie, soit en entier, à défaut de paiement complet par la compagnie, l'association ou son représentant désigné. Delta Hôtels convient de transmettre cette note au fournisseur de la carte de crédit pour paiement. Les achats en biens et services effectués avec cette carte de crédit ne peuvent être revendus pour un remboursement en espèces.
I agree that my liability for this bill is not waived and agree to be held personally liable in the event that the indicated person, company or association fails to pay for any part or the full amount of these charges. Delta agrees to transmit to credit card issuer for payment. Merchandise/or services purchased on this credit card shall not be resold for a cash refund.
J'ai accepté la livraison du journal The Globe and Mail. Si j'avais refusé, j'aurais pu obtenir un crédit à mon compte de 0,50 \$ par jour (du lundi au vendredi) et de 1,25 \$ le samedi. (Dans les hôtels participants.)
I have accepted delivery of The Globe and Mail. Had I refused, I would have been eligible for a \$.50 (Mon.-Fri.) and \$1.25 (Sat.) credit to my account. (At participating hotels.)

X _____
Guest's Signature / Signature du client



INVOICE

Client Jeanpierre Lessard
 2954 Boul. Laurier
 Bureau 560
 Stefoy QC G1V 4T2
 Canada

Numéro Chambre : 0346
 Date d'arrivée : 01/31/06
 Date de départ : 02/03/06
 Page : 1 of 2
 Numéro Facture : 155124/

T.P.S./G.S.T. #145296703
 T.V.Q./P.S.T. # 1205309868

Cashier No. : 3
 User ID : AUDREYL,E

Compagnie : Gouvernement Provincial du Quebec

Date	Description	Debit	Credit
01/31/06	Chambre-Tr.Rev.Tx3%	135.00	
01/31/06	TTQ -Chambre	4.05	
01/31/06	TPS -Chambre	9.73	
01/31/06	TVQ -Chambre	11.16	
02/01/06	Internet-Chambre 15:42 []	12.95	
02/01/06	TPS-Telecom.	0.91	
02/01/06	TVQ-Telecom.	1.04	
02/01/06	Chambre-Tr.Rev.Tx3%	135.00	
02/01/06	TTQ -Chambre	4.05	
02/01/06	TPS -Chambre	9.73	
02/01/06	TVQ -Chambre	11.16	
02/02/06	Internet-Chambre 23:16 []	12.95	
02/02/06	TPS-Telecom.	0.91	
02/02/06	TVQ-Telecom.	1.04	
02/02/06	Chambre-Tr.Rev.Tx3%	135.00	
02/02/06	TTQ -Chambre	4.05	
02/02/06	TPS -Chambre	9.73	
02/02/06	TVQ -Chambre	11.16	
02/03/06	Visa XXXXXXXXXXXXX6014		509.62



INVOICE

Client **Jeanpierre Lessard**
2954 Boul. Laurier
Bureau 560
Stefoy, QC G1V 4T2
Canada

Numéro Chambre : 0346
Date d'arrivée : 01/31/06
Date de départ : 02/03/06
Page : 2 of 2
Numéro Facture : 155124/

T.P.S./G.S.T. #145296703
T.V.Q./P.S.T. # 1205309868

Cashier No. : 3
User ID : AUDREYLE

Compagnie : Gouvernement Provincial du Quebec

Date	Description	Debit	Credit
	Total	509.62	509.62
	Balance		0.00
	TTQ -Chambre	12.15	0.00
	TPS -Chambre	29.19	0.00
	TVQ -Chambre	33.48	1.82
		TPS-Telecom.	2.08
		TVQ-Telecom.	

Il nous ferait plaisir de recevoir vos commentaires!
Lori Dodson, Controle qualite : ldodson@mtlrmpo.hyatt.com

ESSARD/JEAN-PIERRE		ADT	
services			
MONTREAL.....GC	date	03Feb	time/heure
STE-FOY.....GC	date	03Feb	time/heure
VIA 022 COMFORT confort	ca/voiture	4	BS
VOID/NUL	date	XXXXX	time/heure
VOID/NUL	date	XXXXX	time/heure
fare/prix	G.S.T./T.P.S.	0.00	0.00
G.S.T.No./N° T.P.S.	105521785RT0001	PS.T.No./N° T.V.P.	prov.
payment 1/paiement 1			
payment 2/paiement 2			
TPBIZPAK102005110827143			
discount enti. 2/adm. au rabais 2			
travel credit/crédit voyage		VIA PRÉ E409014	
rel.trét			
issuance/emission	AVA	SFOYSV	30Jan 0608
DMA697	30Jan06	10193	1 1

name/nom		type	
VOID/NUL			
VOID/NUL			
XXXXX XXXX			
class/class			
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			
services			
fare/prix	G.S.T./T.P.S.	H.S.T./T.V.H.	client
total	EST/V.P.	prov.	
conditions			
VIA Preference			
32596616		2	

name/nom		type	
ESSARD/JEAN-PIERRE ADT			
from/de		to/à	
MONTREAL.....GC		GC	
STE-FOY.....GC		GC	
VOID/NUL			
VOID/NUL			
class/class			
COMFORT confort			
services			
SNACK FOR SALE/CASSE			
-CR. A VENDRE			
fare/prix	G.S.T./T.P.S.	H.S.T./T.V.H.	client
total	EST/V.P.	prov.	1
conditions			
BIZPAK 10 ECONO			
VIA Preference #E409014			
32596616		1	
TPBIZPAK10200511082714			
30Jan06 10193 DMA697			

RECEIPT
RECU

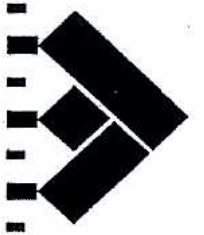
**Demande de remboursement, dépenses de Jean-Pierre Lessard
Régie de l'Énergie - Hydro-Québec**

Date	Train ou Autobus	Stat.	Location auto	Taxi	Depl. Auto	Repas	Héberg.	Autres	Temps heures	Total
2005-04-12		16,00 \$	116,79 \$			42,82 \$	108,12 \$	11,25 \$		294,98 \$
2005-08-22				8,00 \$		12,67 \$				20,67 \$
2005-10-06						48,76 \$				48,76 \$
2005-10-25	533,72 \$									533,72 \$
2006-01-06				34,00 \$	202,40 \$		129,73 \$			366,13 \$
2005-02-03	48,31 \$		80,60 \$	46,00 \$		67,39 \$	509,62 \$			751,92 \$
2005-02-09				17,00 \$		99,69 \$	685,26 \$			801,95 \$
Totaux	582,03 \$	16,00 \$	197,39 \$	105,00 \$	202,40 \$	271,33 \$	747,47 \$	11,25 \$		2 016,18 \$

31
9
2

Réclamation pour frais de voyage

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS



2954, boul. Laurier, bureau 560
 Sainte-Foy (Québec)
 G1V 4T2
 Tél. : (418) 851-3343
 Téléc. : (418) 651-1127
 Courriel : fqm@fqm.ca

NOM

Jean-Pierre Lessard

FONCTION

Économiste

ADRESSE

ACTIVITÉ (RAISON DE LA RÉCLAMATION)

Provisionnement Réseau HIG

CODE POSTAL

TELEPHONE

*ceux à la Régie de l'énergie
 qui se souvenaient.*

DATE MOIS JOUR

02 | 05

DÉPLACEMENT

DE Québec
 A Montréal
 DE Montréal
 A Québec

KILOMÉTRAGE

STATIONNEMENT

TAXI

AUTRE

SÉJOUR

DÉJEUNER

DINER

SOUPER

COUCHER

JETON DE PRÉSENCE

02 05	DE Québec			17,00		24,58	7,60	7,48	739,89	
02 09	A Montréal					4,40 5,40	13,60			
	DE Montréal							7,48		
	A Québec					24,58	13,60	7,48	739,89	
	TOTAL A									
	TOTAL B									
	TOTAL C			17,00						
	TOTAL D									
	TOTAL E									
	TOTAL F									
	TOTAL G									
	TOTAL H									
	TOTAL I									

Note : Les originaux des pièces justificatives doivent accompagner la réclamation.

A	Km x	\$ =	\$
B+C+D		= 17,00	\$
E+F+G+H		= 784,95	\$
I		=	\$

Réservé à l'administration	
TPS	TVG

MONTANT RÉCLAMÉ
 801,95

SIGNATURE DU RÉCLAMANT

DATE

AUTORISÉ PAR

DATE

[Signature]

REÇU - RECEIPT

TAXI **57.00**
 12% & TVQ include
 G.S.T. & P.S.T. included

DATE 1/d m/m a/yy
 VOYAGE DE/FROM
 TRIP A/TO
 No. Vignette / Sticker No. No. Permis de travail / Work permit No.
 No. Auto / Car No. 560
 CHAMPLAIN TAXIS - FAX: (514) 273-4445
 ADMINISTRATION: (514) 273-3377

PONTIAC HEMLOCK 767-6666
 PONTIAC VIP HEMLOCK 931-6666 LUXE
 NEWMAN LAFLEUR 363-5111

DATE: 5/02/06
 DE/FROM:
 A/TO:
 N° Vignette / Cum Nls. N° permis de travail / Work permit No.
 NIP: Cie
 Signature du conducteur / Driver's signature
 Signature du client / Customer's signature
 652121

Taxi Para Adapté pour personne en fauteuil roulant

- Transport médical
- Transport en accompagnement
- Transport pour hémodyalise

277-3344

VEGGIRAMA
 SQUARE VICTORIA
 TPS 144343522
 MERCI
 DATE 07/02/2006 TUE TIME 09:31

FRUIT T12	
TPS	\$2.18
TVQ	\$0.15
TOTAL	\$0.17
CASH	\$2.50
	\$2.50

TIKI MING
 PLACE SIMONS

06/02/06 #000000

DAILY SPEC	6.50
SUBTTL	6.50
GST	.46
PST	.53
TOTAL	7.48
CASH	7.48

VEGGIRAMA
 SQUARE VICTORIA
 TPS 144343522
 MERCI
 DATE 06/02/2006 MON TIME 07:41

M T12	\$2.45
PET/JUS T12	\$1.15
FRUIT T12	\$2.18
TPS	\$0.40
TVQ	\$0.46
TOTAL	\$6.64
CASH	\$7.00
CHANGE	\$0.36

SECOND CUP # 254
 PLACE VICTORIA
 MONTREAL, QUEBEC
 TPS # 896155637
 TEL. : (514) 395-4490
 MERCI / THANK YOU

G CHOC CHD	3.13
TPS	0.22
TVQ	0.25
TOTAL	3.60
CAISSE	3.60
ITEM 1	
Feb 9/06	11:25TH
COMMIS 1	2 3 3 6

VEGGIRAMA
 SQUARE VICTORIA
 TPS 144343522
 MERCI
 DATE 09/02/2006 THU TIME 07:59

CROISS/AMAND T12	\$1.38
FRUIT T12	\$2.18
GRA/JUS T12	\$1.74
LAIT/PET	\$1.00
TPS	\$0.37
TVQ	\$0.43
TOTAL	\$7.10
CASH	\$20.00
CHANGE	\$12.90

VEGGIRAMA
 SQUARE VICTORIA
 TPS 144343522
 MERCI
 DATE 08/02/2006 WED TIME 07:35

MUFFIN T12	\$1.08
FRUIT T12	\$2.18
CROISS/AMAND T12	\$1.38
LAIT/PET	\$1.00
GRA/JUS T12	\$1.74
TPS	\$0.45
TVQ	\$0.51
TOTAL	\$8.34
CASH	\$10.00

...*** Recu ***

Rest# 11360 ici 02/09/06 11:37:15

Subway Square Victoria
800 Square Victoria
Montreal

QC H4Z-1C8

(514)876-4273

Trans# 17 Empl 3 tir 1 TRDT 020906

Recu# 0000192133 Cai REG-MAIN

Soustotal

*** Recu ***

BBQ RIB 6r 1 T \$ 4.69 130

TOTAL TAX: \$ 4.69
TPS \$ 0.33
TVQ \$ 0.38

**TOTAL

ici Argent \$ 5.40\$.71
Argent Montant D\$ 6.00

ON ACCOUNT\$ 0.60

TPS: # 139042824

TVQ: # 1017069396

*** Recu ***

SECOND CUP # 254
PLACE VICTORIA
MONTREAL, QUEBEC
TPS # 896155637
TEL.: (514)395-4490
MERCİ / THANK YOU

R FONTAIN 1.39 T
CAR.DATTES 2.39 T
T P S 0.27
T V Q 0.30
TOTAL 4.35
CATEND 20.00
CHANGE 15.65
ITEM 2
Feb 8/06 13:13TM
COMMIS 1 2 6 7 9